

## L'application permettant de scanner les codes QR du vaccin contre la COVID-19 est désormais disponible

Le 12 octobre 2021

L'application de vérification soutenue par le gouvernement, qui permet de vérifier les preuves de vaccination à l'aide d'un code QR, est désormais disponible au téléchargement.

Les entreprises et les organisations peuvent commencer à utiliser l'application gratuite *AB Covid Records Verifier* pour confirmer rapidement et facilement le statut vaccinal de leurs clients. L'application *AB Covid Records Verifier* peut être téléchargée sur les appareils [Apple](#) et [Android](#) via les magasins d'applications respectifs.

Les Albertains peuvent obtenir leur carnet de vaccination amélioré à l'aide d'un code QR en ligne à l'adresse [alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords) (en anglais seulement) sans créer de compte.

« Les Albertains et les entreprises nous ont demandé une application sûre et sécurisée pour faciliter la vérification des preuves de vaccination et aujourd'hui, nous avons tenu parole. Les carnets de vaccination améliorés avec un code QR et une application de validation facile à utiliser sont des outils importants pour soutenir notre engagement à protéger le système de soins de santé, à ralentir la propagation et à augmenter les taux de vaccination. »

*Jason Kenney, premier ministre*

« Notre nouvelle application d'enregistrement et de vérification des preuves de vaccination est plus sûre et plus facile à utiliser pour les Albertains et les entreprises qui participent à notre programme d'exemption de restrictions. Elle permet aux Albertains de montrer facilement leur carnet de vaccination afin qu'ils puissent faire en toute sécurité les choses qu'ils aiment – comme visiter un centre de loisirs, un gymnase, un restaurant, ou assister à un événement sportif ou artistique. Merci à tous ceux qui ont été vaccinés. J'encourage tous les Albertains admissibles

### Renseignements connexes

[Alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords)

[Alberta.ca/Vaccine](https://alberta.ca/Vaccine)

[COVID-19 : actions de santé publique](#) (en anglais seulement)

[Renseignements sur la COVID-19](#) (en anglais seulement)

### Demandes de renseignements des médias

Steve Buick  
780 288-1735  
Attaché de presse principal, Santé

à s'informer et à se faire vacciner afin de réduire la propagation de la COVID-19 et d'alléger la pression sur notre système de soins de santé. »

*Jason Copping, ministre de la Santé*

« Grâce à l'application de vérification, il sera plus simple et plus rapide pour les entreprises de vérifier la preuve de vaccination de leurs clients et je les encourage tous à télécharger l'application dès aujourd'hui. »

*Doug Schweitzer, ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Innovation*

Lorsqu'un code QR valide est scanné, une coche verte permet de vérifier la preuve de vaccination. Il affichera également le nom et la date de naissance d'une personne, que les entreprises sont invitées à vérifier par rapport à d'autres pièces d'identité. L'application ne conserve aucune information personnelle et ne nécessite pas de connexion internet pour fonctionner une fois téléchargée.

Le code QR contient une signature numérique sécurisée qui vérifie qu'il a été fourni par Alberta Health et il est extrêmement difficile à falsifier. La même technologie est utilisée pour les transactions sécurisées dans le système bancaire et dans d'autres secteurs. Si une personne ne satisfait pas à l'exigence de vaccination fixée dans le programme d'exemption des restrictions ou si le code QR est falsifié, le dossier apparaîtra comme invalide lorsqu'il sera scanné.

Les Albertains peuvent demander une preuve de vaccination imprimée avec un code QR auprès d'un bureau d'agent d'enregistrement local ou en appelant le 811, sans frais. D'autres types de preuve de vaccination continueront d'être acceptées jusqu'au 15 novembre, notamment les dossiers papier des fournisseurs de vaccins ou une capture d'écran, ou encore un carnet imprimé à partir de [alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords) ou de MyHealthRecords.

## Faits en bref

- Les entreprises sont invitées à vérifier la présence d'une pièce d'identité valide correspondant au carnet de vaccination pour les adultes de 18 ans et plus disposant de tout type de preuve de vaccination.
- Les codes QR ne doivent pas être partagés sur les médias sociaux car ils indiquent la date de naissance et le nom complet, en plus de vérifier la preuve de vaccination, lorsqu'ils sont scannés. Le code QR n'est pas lié à d'autres informations de santé ou personnelles.
- La création ou l'utilisation d'un faux carnet de vaccination est une infraction passible de poursuites judiciaires ou d'amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 dollars pour une première infraction.
- Si vous rencontrez des difficultés pour scanner un code QR depuis votre téléphone, faites un zoom sur le code et augmentez la luminosité. Le code QR peut ne pas être

correctement numérisé si la taille d'impression est réduite ou si la copie papier est froissée. Ne pliez pas une copie papier par-dessus le code QR.

- Les Albertains, y compris les enfants de 12 ans et plus, devront entrer le mois et l'année de la vaccination de toute dose, le numéro de santé personnel de l'Alberta et la date de naissance pour accéder à leur preuve de vaccination à l'aide d'un code QR sur le site [alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords).
- Toute personne dont le dossier de vaccination comporte des informations manquantes ou incorrectes, ou qui a des difficultés à y accéder, peut se rendre sur le site [alberta.ca/CovidRecordsHelp](https://alberta.ca/CovidRecordsHelp). (en anglais seulement)
- Les entreprises qui rencontrent des problèmes avec l'application peuvent appeler la ligne d'assistance au 1 888 527-1224 ou envoyer un courriel à [covid19record@gov.ab.ca](mailto:covid19record@gov.ab.ca).